



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VERAC  
SEANCE DU 8 AVRIL 2023**

L'an deux mil vingt trois, le 8 avril à neuf heures trente, les membres formant le Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du conseil municipal de VERAC, sous la présidence de M. BEC Dominique, Maire, pour y délibérer des questions inscrites à l'ordre du jour.

|                       |    |                     |                            |
|-----------------------|----|---------------------|----------------------------|
| Nombre de conseillers | 14 | Date de convocation | 01/04/2023                 |
| En exercice           | 14 | Date de la séance   | 08/04/2023                 |
| Présents              | 11 | Heure de la séance  | 9H30                       |
| Votants               | 14 | Lieu de la séance   | Salle du conseil municipal |
| Quorum                | 8  | Président de séance | Dominique BEC              |

| MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL | PRESENTS | ABSENTS | POUVOIR A            |
|------------------------------|----------|---------|----------------------|
| BEC Dominique                | X        |         |                      |
| MAUBERT-SBILE Karine         | X        |         |                      |
| MALARET Stéphane             | X        |         |                      |
| LIPPS Pascal                 |          | X       | BEC Dominique        |
| GISTAIN Marie-Angèle         | X        |         |                      |
| CANO-DUMONT Geneviève        |          | X       | GISTAIN Marie-Angèle |
| CATALOGNA Magali             | X        |         |                      |
| CASTREC Yves                 | X        |         |                      |
| GUERIN Evelyne               | X        |         |                      |
| HAGUENIN Mélanie             | X        |         |                      |
| HAUCHARD Béatrice            | X        |         |                      |
| LENE Luc                     | X        |         |                      |
| LEON Frédéric                |          | X       | CASTREC Yves         |
| REBEL Cyril                  | X        |         |                      |

|                      |              |
|----------------------|--------------|
| Secrétaire de séance | CASTREC Yves |
|----------------------|--------------|

**N° 2023/14-0804 DÉLIBÉRATION PORTANT SUR L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EN SOUTIEN AUX PAYS SINISTRES**

Vu l'article L 1115-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'urgence des situations,

Face à la situation de crise qui frappe depuis plusieurs mois certains pays, l'AMF a appelé les communes à participer à la solidarité internationale pour soutenir les populations en souffrance. Le Gouvernement et l'ensemble des associations humanitaires sont également mobilisés .

Sensibles aux drames humains que les conflits et séismes engendrent, la commune de Verac tient à apporter son soutien et sa solidarité aux peuples sinistrés

La commune de Verac souhaite prendre sa part, dans la mesure des moyens dont elle dispose, dans l'élan de solidarité international.

Aussi, il est proposé au conseil municipal de soutenir les victimes des guerres, des séismes, des catastrophes dans la mesure des capacités de la collectivité, de la manière suivante :

- en mettant en place tous les partenariats nécessaires pour permettre l'accompagnement médical, social, culturel et économique des populations sinistrées ;
- en mettant en place tous les partenariats nécessaires (Préfecture, AMF, CDC du Fronsadais notamment) pour la collecte de matériels utiles ;
- en faisant un don d'un montant de cinq mille euros *au fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO) activé par le Centre de crise et de soutien du Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères, auprès du service recettes de la Direction Spécialisée des Finances Publiques pour l'Étranger en lui faisant parvenir par courriel ou voie postale (30 rue de Malville – BP 54007 – 44040 NANTES CEDEX 1) une copie de la délibération ayant décidé du versement du don, la date du versement et l'affectation des fonds ;*

## DÉCISION

Après avoir entendu ce rapport, il est demandé à l'Assemblée de soutenir les victimes des conflits et des séismes dans la mesure des capacités de la collectivité, de la manière suivante :

- en mettant en place tous les partenariats nécessaires pour permettre l'accompagnement médical, social, culturel et économique des populations sinistrées ;
- en mettant en place tous les partenariats nécessaires (Préfecture, AMF, CDC du Fronsadais notamment) pour la collecte de matériels utiles ;
- en faisant un don d'un montant de cinq mille euros au cours du mois de Juin au fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

## VOTE :

**CONTRE 0**

**ABSTENTION 0**

**POUR 14**

Le Maire,  
certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,  
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré le 8 avril 2023

A Vérac, le 11 avril 2023

Le Maire,  
**Dominique BEC**

Pour copie conforme,

